L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 [illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI 15 OCTOBRE 1878.

Aux électeurs démocrates conservateurs de l'Etat de la Louisiane.

Bureau du Comité Central [illegible] [illegible] de l'Etat,
Nlle-Orléans, 3 octobre 1878.

Ne voulant pas troubler le morne silence qui a accompagné le fléau fatal qui sévit dans une grande partie de la communauté, ce comité a évité jusqu'à présent de hâter l'agitation d'une campagne active dans les sections si douloureusement affligées. La fin prochaine de l'épidémie, le terme de l'enregistrement et l'approche des élections nous rappellent l'impérieuse nécessité de presser les opérations de l'enregistrement de manière à assurer le vote entier de ceux qui désirent une administration fidèle et économique de nos affaires.

L'inauguration d'un bon gouvernement faite avec succès pendant les deux années de l'administration démocratique, montre déjà une réduction de plus de trois millions de piastres dans les dépenses annuelles des gouvernements d'Etat, de paroisse et de ville, embrassant dans les cinq chapitres seules du législatif, des impressions, des levées, de l'assessment et de la collection de la taxe, une économie de plus de $800,000 pour l'Etat et de plus d'un million et demi pour la ville en dessèchement ou autres dépenses, et d'au moins $300,000 pour les paroisses, ayant conduit à des économies plus grandes encore. Ce résultat tout en excitant l'admiration ne doit être qu'un stimulant pour élire en novembre des législateurs qui presseront et accompliront la grande œuvre de la réforme et des retranchements, si heureusement commencée.

L'importance de choisir des hommes honnêtes et éprouvés ne peut être trop appréciée quand on ajoute que, sans compter d'autres importants devoirs, de l'Assemblée dépend le choix d'un sénateur des Etats-Unis, sur les efforts duquel nous devons compter en grande partie pour obtenir l'admission de notre sénateur déjà élu, et le retour à la Louisiane de ce droit de vote égal à celui des autres Etats, ses frères, dans cette branche de la législature nationale, droit qui lui a été si longtemps et si injustement refusé par la majorité radicale dominante.

Dans la chambre basse du Congrès une délégation complète sera choisie, laquelle dûment élue, devra conjointement avec les délégations de la vallée du Mississipi, représenter nos intérêts nationaux et représentera probablement une partie des arbitres de l'élection présidentielle de 1880 au cas où cette question serait laissée à la Chambre des Représentants. D'égale importance avec ces élections vient celle du Trésorier d'Etat, laquelle comprend le bureau des dépenses du gouvernement, qui demande dans son organisation de grandes altérations et changements.

Envisagée de toutes les manières il n'y a jamais eu d'élection aussi importante que celle qui réclame aujourd'hui l'attention de notre population ni aucune dont les conséquences puissent être aussi favorables ou aussi nuisibles aux intérêts de notre Etat. Afin de faire face à la circonstance la démocratie a choisi ce que l'Etat a de mieux pour représenter le parti. Ces candidats de la démocratie sont appelés à lutter contre nos anciens ennemis qui ayant recours à des déguisements et subterfuges sans nombre se présentent sous la forme de "candidats indépendants."

D'autres dans un but d'avancement personnel cherchent à exploiter de fausses questions de circulation et d'améliorations publiques et ont affecté d'ignorer les principes adoptés par la Convention de Bâton-Rouge qui lient d'une manière irrévocable le parti Démocrate-Conservateur et ceux dont on a fait choix comme candidats, aux principes les plus libéraux de finance, favorisant les industries du pays, recommandant un système d'amélioration publique et là où il y aurait nécessité exigeant l'appui et le secours du gouvernement fédéral.

Les artifices et prétextes de ces adversaires désespérés ne sauraient prévaloir dans une communauté où l'on a si souvent su combattre les desseins perfides et funestes d'un ennemi caché, si fertile en expédients, mais dénué de tout principe, et qui ne pouvant plus nous tromper par des promesses qui ne se réalisent jamais, est toujours prêt à fomenter la guerre civile et le trouble parmi nous pour atteindre son but et arriver à ses fins.

Des organisations secrètes, formées dans le but de troubler la paix publique et d'atteindre au résultat désiré par la force, ne pouvant y arriver par la majorité des votes, ont été formées par d'astucieux meneurs qui essaient par des promesses trompeuses d'obtenir l'appui de nos concitoyens. A tous ceux qui ont été ainsi induits en erreur nous adressons la cordiale demande d'abandonner ces meneurs sans foi et de se joindre à nous pour appuyer et conserver un gouvernement assurant à tous une égale sauvegarde, garantissant les mêmes droits à l'éducation de tous et sincèrement dévoué aux relations amicales des races sur une base de justice et de confiance mutuelle.

Ne s'arrêtant pas aux professions de mécontents calculateurs, s'en rapportant à une administration consciencieuse pour la protection, à tout prix, des droits et des privilèges de chaque citoyen contre les attaques, de quelque côté qu'elles viennent, la démocratie conservatrice, composée de tous les conservateurs et renfermée par un grand nombre de citoyens de couleur qu'ont attirés à elle la sagesse et la fermeté du gouvernement actuel, accomplira sa mission et remplira ses devoirs comme elle l'a fait dans le passé. Elle suivra le conseil de l'illustre soldat, du grand citoyen dont la prudence dans le cabinet et le génie sur les champs de bataille ont valu au Sud une renommée impérissable; elle l'écoutera quand il dit: "le plus imposant des principes est, à mon avis, le maintien du parti démocrate des Etats-Unis dans toute son intégrité, car c'est à lui que nous, hommes du Sud, devons de n'être plus des provinces conquises et d'être protégés par la constitution. Si nous l'empêchons de se diviser il aura probablement le Congrès et la présidence, il rendra au gouvernement l'honnêteté et l'esprit d'économie, il nous rendra la véritable interprétation du pacte fondamental, il rendra la prospérité au pays."

ALBERT VOORHIES,
président du comité central de l'Etat,
O. M. TENNISON,
secrétaire.

Concours littéraire annuel en langue française de l'Athénée louisianais.

Le rapport suivant a été adopté par l'Athénée louisianais dans sa séance du mercredi 24 avril 1878, et constitue le programme du concours auquel sont invités à participer les écrivains de langue française en Louisiane.

Concours de 1878.

Fidèle à sa mission, l'Athénée louisianais a résolu de contribuer, dans la mesure de ses forces, à répandre parmi nos jeunes gens le goût de l'étude, en faisant naître entre eux une louable émulation, en leur ménageant une occasion de se produire, en offrant, enfin, aux plus habiles un témoignage de sympathie.

1° Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 10 avril, d'instituer un Concours littéraire annuel en langue française.

2° Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3° L'Athénée décernera deux prix: le premier consistera en une médaille en or, le second en une médaille en argent.

4° La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5° Les manuscrits devront être reçus par le secrétaire au plus tard, le 31 octobre; ils devront être écrits d'une manière facilement lisible, sur papier écolier réglé avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le recto des pages; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6° Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

7° La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

8° Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

9° Les enveloppes correspondant aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans le cours de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10° Les autres enveloppes seront détruites, et les manuscrits [illegible] ne seront rendus.

11° Le sujet choisi pour le prochain concours est le suivant, et devra être traité en prose:

DE LA PUISSANCE DE L'ÉDUCATION, ET DE LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL DANS TOUTES LES CONDITIONS DE LA VIE.

[illegible] et communications devront être adressés au secrétaire, P. O. Box 1294, Nouvelle-Orléans.

[illegible] — O. CAMBIER,
[illegible] — G. MARVIN, D. M. P.,
[illegible] — ALFRED MERCIER.
RAOUL JUBONVILLE.

Plateforme Démocratique.

Que les partis démocrates de l'Etat de la Louisiane, en convention réunis, adoptent tous les engagements contenus dans la plateforme du parti de juillet 1876 et particulièrement ceux-ci:

Nous engageons le parti présent, notre appui à l'accomplissement de toutes les réformes légitimes, éminées par l'Etat de la Louisiane; et nous nous engageons à tourner nos plus énergiques efforts dans la direction de la réforme et d'une administration économique du gouvernement [illegible] des inutiles; la réduction des droits et salaires ministériels au point de n'en plus faire qu'une rémunération équitable et la réduction des taxes à la dernière limite possible avec les dépenses nécessaires [illegible] publique [illegible] patronage [illegible] Exécutif d'Etat.

2. Résolu que l'intérêt des classes industrielles, productrices de la richesse, est un intérêt suprême pour le peuple des Etats-Unis. Ceux dont le travail et l'esprit d'entreprise produisent la richesse doivent être assurés d'en jouir.

Notre plus chaude sympathie est acquise aux classes laborieuses qui ont été mises hors d'emploi par la politique financière vicieuse et une législation injuste du parti républicain, et nous engageons le parti démocrate au renversement de cette politique et à la restauration de leurs droits.

3. Que Francis T. Nicholls, par la manière habile et grave avec laquelle il a traité les nombreuses questions délicates surgissant du succès du parti en 1876 et ayant eu pour résultat l'établissement du gouvernement du peuple en Louisiane, mérite la reconnaissance de tous les Louisianais; que sa sagesse, sa justice et sa modération dans l'administration des grands intérêts de l'Etat sont d'accord avec les principes énoncés par lui en acceptant la nomination et lui ont valu le respect de tous, [illegible] de tout le peuple de la Louisiane, et lui donnent droit à l'appui de tous ceux qui aiment un bon gouvernement.

4. Que nous nous rappelons avec reconnaissance les efforts héroïques et patriotiques du Gén. F. W. Ogden et des soldats-citoyens de la Louisiane sous lui dans l'établissement et le soutien du gouvernement du peuple dans cet Etat;

5. Que le vote de la Louisiane aux élections de 1876 a été donné à Samuel J. Tilden pour la présidence et à Thomas A. Hendricks pour la vice-présidence par une majorité de plus de 8000 voix, et qu'il a été frauduleusement compté pour Ruthford B. Hayes et William A. Wheeler, sous le prétexte que le résultat avait été obtenu par l'intimidation et l'assassinat, et que le défaut du parti républicain de produire des témoins pour soutenir ces charges, quand il a été invité à le faire par le comité Potter, est une confession de son impuissance à soutenir ses allégations et de la fausseté des accusations elles-mêmes, et que le résultat de l'enquête du dit comité est une preuve affirmative que ces charges et ces allégations étaient dépourvues de fondement.

6. Que la récente admission de W. P. Kellogg comme sénateur de cet Etat a été un abus de parti pour un but éphémère de parti et une violation de la Constitution qui assure à chaque Etat deux sénateurs; que longtemps avant l'admission de Kellogg il avait été établi d'une manière concluante que l'assemblé générale de Nicholls était la véritable et la seule Législature de la Louisiane; que dans l'opinion de cette convention, le Sénat des Etat-Unis n'était pas compétent, par une reconnaissance posthume, à galvaniser une autre assemblée dont l'existence n'a pas laissé de traces dans les livres de Statuts de l'Etat et qui s'est dissoute sans avoir été reconnue nulle part et qu'en vue du caractère sans précédent de cette affaire, une révision est due par le Sénat à la justice.

7. Que nous regardons avec un sérieux mécontentement l'indifférence et l'opposition des membres du Congrès national à un système d'améliorations intérieures, pour restaurer la prospérité des Etats du Sud et du Sud-Ouest, et nous enjoignons auprès de nos sénateurs et représentants pour qu'ils réunissent leurs efforts afin d'obtenir l'assistance du gouvernement national en faveur du chemin du Pacifique et Texas, et en faveur d'un système de levées de nature à protéger les terres d'alluvion de la Vallée du Mississipi contre les inondations, et en faveur d'une navigation en rapport avec les besoins du commerce, ces mesures ayant un caractère national et en dehors du contrôle des gouvernements d'Etat.

8. Que nous endossons cordialement le mémoire de la chambre de commerce de la Nlle-Orléans au Congrès en faveur d'une ligne de steamers avec le Brésil, engageant nos représentants au Congrès à faire valoir par la dite ligne le contrat de la malle par la Nlle-Orléans, avec la subvention qui a été demandée afin de faciliter l'ouverture de ce commerce d'une si grande importance pour l'Ouest et pour le Sud.

9. Résolu, que la démocratie de la Louisiane demande que le système de banque nationale soit aboli et que les billets des banques nationales soient retirés et qu'à leur place le gouvernement des Etats-Unis émette un montant égal en billets du Trésor communément appelés greenbacks, et demande en même temps le rappel sans condition des lois imposant une taxe sur la circulation des banques d'Etat.

10. Résolu que, Nous demandons aussi le rappel immédiat et sans condition de l'acte de reprise et nous sommes inaltérablement opposés à la politique ruineuse poursuivie par le parti républicain, par laquelle le volume de la circulation a été réduit de beaucoup au dessous des besoins commerciaux du pays, et par laquelle aussi les faillites, la baisse des affaires, la rareté du travail ont eu lieu et les gages du pauvre ont été réduits; que c'est l'opinion de cette convention que tous les bons et obligations du gouvernement national devront être payés [illegible] des Etats-Unis, [illegible] a été disposé autrement dans la loi originale sous laquelle ils ont été émis; nous demandons en outre le rappel de toutes les lois passées subséquemment à la loi originale créant la dette publique, par laquelle les obligations du contrat ont été rendues plus onéreuses.

11. Résolu que dans le jugement de cette convention la Législature de cet Etat devrait [illegible] session pourvoir à l'appel et à la réunion d'une [illegible] pour faire [illegible] constitution [illegible].

12. Résolu qu'en favorisant la convocation d'une convention constitutionnelle on ne se propose pas de remplacer les officiers actuellement en fonction dans le gouvernement d'Etat.

L'UNION FRANÇAISE.

Comité de Secours.

AVIS IMPORTANT.

Nlle Orléans, 1er octobre, 1878.

A PARTIR de ce jour, toutes les demandes de secours seront reçues au siége de la société No 9 Rue St Louis, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

Les bons de secours en argent seront payés par le trésorier, de midi à 1 heure et de 3 à 4 heures.

Par ordre du comité,
A. GUILLEMET,
Assistant Secrétaire-Trésorier.

2 oct—10f

Société Suisse
de la Nouvelle-Orléans.

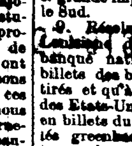

En présence de la douloureuse épidémie qui sévit parmi nous, et les profondes misères qu'elle fait naître, les Suisses et leurs familles obtiendront de prompts secours.

Des provisions seront délivrées le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI de 7 à 10 heures du matin, aux personnes munies de bons du comité de secours suivant:

1er District—M. WINTELER, 149 Poydras. GEO. GAMPER, 64 rue Tchoupitoulas.
2nd District—GEO. FATZER, coin Bourbon et Ste-Anne.
3nd District—H. DERIAZ, 309 rue Dauphine.
3ème District—L. H. PERRET, 83 rue Port.
COL. J. B. VINET, 207 Canal.
4ème District—P. SCHNELLER, 590 rue des Magasins.
4ème District—J. T. MECHSEYER, 189 rue Washington.
5ème District—J. SENN, 47 Passage de la Bourse.

Bureau central, 66 rue Bienville et des dons en argent ou de nature seront reçus avec [illegible]. 12 sept—[illegible]

Association Peabody de subsistance.

[illegible] 7 [illegible]
L'attention des différentes sociétés de charité est respectueusement appelée à ce qui suit:
A une réunion [illegible] ce soir la résolution qui suit a été adoptée:
Résolu: Que toutes les personnes qui ont déjà obtenu des provisions n'auront pas droit à de nouvelles [illegible].

Salle du Comité de Secours de l'Association Homeopathique,
No 128 rue du Canal.

Cette Association accordera toutes les facilités requises pour venir en aide aux malades, et offre ses soins à tous ceux qui auraient besoin de ses services. [illegible] adressés à l'Association recevront une réponse prompte et immédiate, ou aux officiers dont les noms suivent:
[illegible], Président.
J. G. BELDEN, M. D.,
[illegible] VILLENEUVE, M. D.
Vice-Président.
C. C. PERKEE, Secrétaire.
H. [illegible] STEVENSON, Trésorier.
9 sept.

L.S.L.
UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

—

Pas d'ajournement!

—

Tous les lots payés en plein!

—

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

—

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne,

LE MARDI, 12 NOV., 1878,

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE L.

GROS LOT: $30,000.

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 12 NOV. 1878.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000,	soit	$30,000
1 Lot de	10,000,		10,000
1 Lot de	5,000,		5,000
2 Lots de	2,500,		5,000
5 Lots de	1,000,		5,000
20 Lots de	500,		10,000
100 Lots de	100,		10,000
200 Lots de	50,		10,000
500 Lots de	20,		10,000
1,000 Lots de	10,		10,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000 [illegible] 2,700

9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 1,800

9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000 [illegible] 900

1,857 Lots s'élevant à $110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692
New Orleans Post Office.

Transmettre l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du

Mardi, 12 Novembre 1878.

TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

—

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre aura réponse [illegible] retour.

ASSOCIATION HOWARD.
Demandes de secours.

Les demandes pour médecins et secours aux malades de la fièvre doivent être adressées aux endroits ci-dessous:

Dans le District borné par l'Avenue Napoléon, la rue Peters, le fleuve et la rue Dryades—
A la pharmacie de G. W. MATTINGLY, coin Avenue Napoléon et Magasins.
A la charge de Columbus H. Allen.
Entre les Avenues Napoléon et Louisiane, le fleuve et la rue Dryades—
A la pharmacie du Dr W. W. BLACK, coin Magasins et Avenue Louisiane.
A la charge de Fred. N. Ogden.
Entre la rue St. Charles, le fleuve et les rues Térpsichore et Première—
A la pharmacie du Dr GAUDET, coin Tchoupitoulas et Sixième;
A la pharmacie de MAINAIGRE, coin Washington et Magasins.
A la charge de S. B. Newman.
De la rue St. Charles à la cyprière, entre les rues Toledano et Première—
A la pharmacie de A. GABERT, coin St Charles et Washington.
A la charge de F. R. Southmayd.
De la rue Première à Felicity Road, entre la rue St. Charles et le fleuve—
A la pharmacie G. LEROY, coin des rues Josephine et Tchoupitoulas;
A la pharmacie E. BRAND, coin des rues St. André et Magasins.
A la charge de Henry Ginder.
De la rue St. Charles à la cyprière, entre Felicité Road et Première—
A la pharmacie WM. GRANER, coin des Dryades et St. André.
A la charge de Thomas Green.
De Felicité Road à la rue Terpsichore, entre la rue St. Charles et le fleuve—
A la pharmacie VOGEL & TUMA, coin des rues Magasins et Félicité Road;
A la GROCERIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race.
A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.
A la PHARMACIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race.
A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.
De Felicité Road à la rue Julia, de la rue St. Charles à la cyprière—
A la PHARMACIE, coin des rues Clio et Dryades;
A la pharmacie CURTIU, coin des rues Carondelet et Delord.
A la charge de J. M. Vandegriff.
De Terpsichore à la rue Julia, et de la rue St. Charles au fleuve—
A la pharmacie de WM. C. HARRISON, coin des rues Magasins et Thalie.
A la pharmacie de TURNER, coin des rues Annonciation et Galennie.
A la charge de Fred. F. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.
De Julia à Canal, entre Remparts et le fleuve.
A la pharmacie de FINLAY, coin Camp et Julia.
A la pharmacie coin Carondelet et Poydras.
A la charge de Geo. A. Pike.
Entre Julia et Canal, de Remparts à la cyprière—
A la pharmacie de J. B. LAVIGNE, coin Basin et Poydras.
A la pharmacie de LUKE DUFFY, coin Magasins et Lafayette.
A la pharmacie de GEO. BAIRNSFATHERS, No 377 rue Commune.
A la pharmacie de M. FREUND, No 42 rue Franklin.
A la charge de A. J. Vandegriff.
District borné par les rues Remparts, côté nord, Canal, le Lac et la rue Orléans.
A la pharmacie de ST-CYR FOURCADE, coin Remparts, côté nord, et Canal.
A la charge de Jules Aldigé.
District borné par les rues Remparts, côté nord, Esplanade, le Lac et la rue Orléans.
A la pharmacie de SCHMITT, coin Hôpital et Remparts.
A la charge de L. W. Baquié.
District borné par les rues Remparts, côté nord, Esplanade, Levée et Orléans.
A la pharmacie de L. LLADO, rue de Chartres, en face la rue Madison.
A la charge du Dr. J. H. Pike et Félix Legendre.
A la pharmacie ALPHONSE GAMOTIS, rue Claiborne No 389.
A la pharmacie A. GRAMBOIS, coin Esplanade et Bourgogne.
A la pharmacie ERNEST HUBERT, 383 Esplanade.
A la pharmacie F. BACHLER, No 380 Royale, coin Français.
A la pharmacie ADRIEN BÉRET, coin Champs-Elysées et Bons-Enfants.
A la pharmacie LÉON DURIEU, No 395 Claiborne, côté Nord.
A la charge de MM. J. B. Vinet et P. Buchanan.
E. LARRIEU, coin Urquhart et St Bernard.
Du Fleuve à la cyprière, entre Champs-Elysées et la section au dessous du 9me ward—
A la pharmacie T. DAVIESON, coin Victoire et Mandeville.
A la pharmacie P. SHAEFER, coin Craps et Esplanade.
A la pharmacie SEAMAN, coin Royale et Enghien.
A la pharmacie C. WALLES, coin Enghien et Dauphine.
A la pharmacie VON GOHREN, coin Louisa et Royale.
A la pharmacie ROSENFELD, coin Lesseps et Dauphine.
Ou autres pharmacies.
A la charge de John M. Coss.
A la pharmacie BONJOUR, coin Champs Elysées et Love.
A la pharmacie GAMOTIS, No 381 rue Claiborne.
A la charge de P. Buchanan et du Col. Vinet.
Par ordre de l'Association,
F. R. SOUTHMAYD, Secrétaire.
30 août—

Bureaux de la compagnie d'assurance du Peuple de la Nlle-Orléans, Nlle Orléans, 27 juillet 1878.—A l'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie, tenue le 23 du courant, le bureau de direction suivant a été élu devant servir l'année courante:

JNO. WILSON.	M. MELLINGER.
E. PRAGST.	A. WALZ.
M. POPOVICH.	F. AUFDEKOLK.
B. SALOY.	WM. FAGAN.
M. ABASCAL.	H. SCHROEDER.
D. HUGHES.	J. SAMBOLA.
A. D. FINLAY.	A. HABER.
THEO. L. SUGG.	S. M. MILLER.
F. JAUFROID.	GEO. ELLIS.
F. SANCHO.	J. H. MENGE.
P. THORMAEHLEN.	M. MANN.
P. E. SARRAZIN.	A. XIQUES.
	N. SEIBEL.

A une assemblée du bureau de direction tenue le même jour, M. Ernest Pragst a été élu président, M. John Wilson, vice-président, et W. P. M. Schneidau, secrétaire.
P. M. SCHNEIDAU.
28 juil—

THE ROYAL,
A Hamilton Ontario, Canada.

THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe mais principalement en vue du confort des pensionnaires, il réunit tous les agréments que ces derniers sont en droit d'exiger. Les chambres sont grandes et bien aérées. Il règne, pendant les mois d'été, une fraîcheur délicieuse. La cuisine est excellente. On prend des arrangements avec les pensionnaires qui passent la saison à l'hôtel. "The Royal" a pour succursale

THE OCEAN HOUSE,

Surnommé le Longbranch du Canada. C'est un bel hôtel, construit sur la plage même, à Burlington Beach. Les fraîches brises du lac Ontario, d'un côté, et de Burlington Bay, de l'autre, y entretiennent une température délicieuse. On y a, en outre, les agréments de la pêche, des promenades sur l'eau, des cavalcades sur le rivage, etc., etc. Les pensionnaires du "Royal" peuvent, sans augmentation de prix, aller occuper l'Ocean House.

L'Ocean House promet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats-Unis.

Pour le prix de la pension, les arrangements à prendre, etc., écrire à
HOOD & BROTHER, propriétaires,
Hamilton, Ontario.
26mai—

Argent à prêter

SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles en grandes et en petites sommes, à un intérêt aussi modique que celui d'aucune institution de cette ville.

Bureau de prêts de HART,
Au No 43 de la rue Baronne,
MAURICE J. HART,
Directeur.
12 jan—1an

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
17........RUE BARONNE........17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.
30 jan—1an

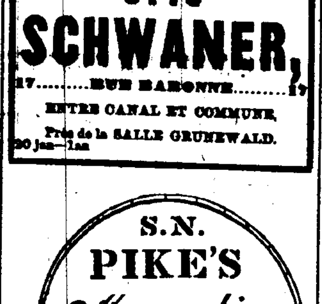

LE CLICHE CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO, successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIERES MAISONS de gros et de détail de la ville le vendent à la Nlle-Orléans.
30sept—1an

ANT. CARRIERE,	O. CARRIERE,
E. L. CARRIERE,	CHAS J. CARRIERE,

A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

On se demande comment on peut prévenir une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies de poitrine: Phthisie, Rhumes, Bronchite, Asthme, Consomption, Laryngite, Aphonie, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme, Maladies du Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires, des Névralgies, pour le pansement des plaies.

L'on prévient et l'on guérit toutes ces maladies en faisant usage de

L'EUCALYPTUS BITTERS.

Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par F. Ramel, et depuis que l'attention du monde scientifique a été appelée sur les avantages hygiéniques que l'on pouvait tirer de cette merveilleuse plante pour la guérison de diverses maladies, un grand nombre de praticiens distingués ont constaté et démontré l'efficacité de l'Eucalyptus.

Les produits de l'Eucalyptus sont employés avec grand succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.

Le Bitter Eucalyptus, composé de la plante de ce nom, est un préventif sûr contre une foule de maladies.

Dépôt général: BURKE & THOMPSON, No [illegible] TCHOUPITOULAS N. O.

MAGASIN DE MUSIQUE DE GRUNEWALD,

Qui offre les meilleurs Pianos et les meilleurs Orgues du monde,
QUI A L'AGENCE EXCLUSIVE DES FAMEUX PIANOS FAVORIS DE
PLEYEL, WOLF & CO., DE PARIS,
PIANOS DONT PLUS DE 67,000

sont faits et se vendent. C'est le nombre le plus considérable qu'ait aucune autre fabrique, ce qui démontre clairement LA POPULARITÉ DE CES INSTRUMENTS CHEZ NOUS.

Souvenez-vous que les célèbres PIANOS PLEYEL s'achètent seulement chez GRUNEWALD, qui les importe directement de la fabrique. Aucun établissement du Sud n'est autorisé à les vendre, excepté par l'entremise de l'agence GRUNEWALD. Qu'on se tienne donc en garde contre les imitations.

GRUNEWALD est également agent-général pour la vente des PIANOS

NOS STEINWAY "DOUBLE VICTORIAS" qui excellent TOUS LES AUTRES, pour la vente des pianos et recherchés, de KNABE, HAINES ET FISHER, —qui sont offerts à des conditions avantageuses et aux plus bas prix du comptant.

ORGUES des meilleures maisons.— Importation de tout ce qui se rattache à la musique [illegible].

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.

S'adresser à
Louis Grunewald,
Au Grunewald Hall, No 14 à 22 de la rue Baronne.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE,
Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER," Propriétaire des célèbres Bitters Our Own Louisiana Aromatic Bitters, 56 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nlle-Orléans.
17 mai 78.—1 an.

PHARMACIE DUCONGE,
89..........RUE DE CHARTRES..........89
NOUVELLE-ORLÉANS.
A. CARROUCHÉ,
SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue un assortiment complet de: MÉDICAMENTS PATENTÉS, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'a généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Ducongé.

Agence pour la vente du Willcox's Dysentery Remedy.
1er sept.—1 an.

Association catholique de secours POUR LES Victimes de la fièvre jaune à la Nlle-Orléans.

L'Association de St. Vincent de Paul de la Nlle-Orléans ayant notifié aux autorités ecclésiastiques qu'elle se trouve dans l'impossibilité, avec les ressources ordinaires qu'elle consacre à son œuvre de charité, de répondre aux demandes croissantes de secours, par suite de la grande détresse qui résulte de l'épidémie régnante, une Association catholique de secours dont la mission sera d'aider à la collection de fonds pour subvenir aux besoins du grand nombre de veuves et d'orphelins, sans distinction de croyance et de couleur, dépourvus de tout appui, et qu'un épouvantable fléau laisse nécessairement à la charge d'une communauté appauvrie et d'autres déjà trop pleins, a été formée à la suggestion du très Rév. G. A. Rouxel, vicaire-général.

L'Association en conséquence, adresse un appel urgent aux Très Rév. Archevêques et aux Rév. Evêques et membres du clergé, en ce pays et en d'autres pays, à toutes les organisations catholiques, à tous les catholiques individuellement et à toutes les personnes ayant des dispositions charitables, d'aider à cette bonne œuvre de secours, afin que l'Association puisse assister à temps le grand nombre de personnes indigentes ou souffrantes dans notre communauté à l'approche de l'hiver.

Toutes les contributions seront reçues avec reconnaissance et rendues publiques par la voie des journaux, et ces contributions devront être adressées au Très Rév. G. A. Rouxel, vicaire-général de l'archidiocèse de la Nlle-Orléans, ou à l'un ou à l'autre des membres du comité exécutif dont les noms suivent:

H. T. Lawler,	Thos. Layton.
J. B. Lafitte,	C. E. Girardey,
B. Comery, Sr.,	John T. Moore,
J. T. Gibbons,	E. L. Carrière,
Jos. J. Tarleton,	Thos. Fitzwilliams,
Theo. Prudhomme,	W. B. Schmidt,
E. Burke,	E. D. White,
E. Miltenberger,	Henry Greobel,
C. Spott,	W. K. Lancaster,
O. de Armas,	A. Robert,
G. Collignon.	Wm. H. Byrne.

Nouvelle-Orléans, 13 septembre 1878.

L'Association Catholique de secours pour les victimes de la fièvre jaune à la Nlle-Orléans est pleinement approuvée par moi et je nomme pour trésorier de cette association M. Thomas Layton, président de la Banque du Sud.

G. A. ROUXEL,
Vicaire Général.
17sept—

Aux départements d'incendie de l'Union et à toutes autres organisations charitables de même but.

L'ASSOCIATION Charitable des Pompiers de la Nouvelle-Orléans, pour la première fois depuis sa fondation qui date d'un demi-siècle se trouve obligée de faire appel à la charité publique.

Avec ses deux mille cinq cents membres actifs et exempts, et leurs familles, les deux cent soixante-dix veuves; leurs deux cent soixante-quinze orphelins, privés tout d'un parent que de deux, [illegible] payer le département; avec une caisse épuisée, en vue de l'épidémie qui sévit avec tant de rigueur notre Association se trouve impuissante à donner les secours nécessaires à ceux qui souffrent de maladies ou de privations.

L'Association fait donc appel, au nom de l'humanité, à toutes les associations de même genre dans tous les Etats de l'Union, pour le secours qu'elles pourraient dans leurs moyens leur faire parvenir.

I. N. MARKS,
Président.
1er sept—

Société Allemande de Secours.—M. Jacob Hassinger, président de la Société allemande de secours a désigné les comités suivants:

Premier ward—George Auer, Ad. Leidenheimer, J. Merzweiler;
Second ward—C. H. Schenck, J. Weingart, John F. Moller;
Troisième ward—W. H. Littman, M. Vonderbank, A. Shelley, P. Wander, Ph. Kreutz, G. Danner.
Quatrième ward—Hy. Oertling, H. Heidenheim, H. Rathjens, L. Zirkenbach, C. Huemer, Hy. Rauschenbach, H. Heidenreich;
Cinquième ward — Ed. Wirth, F. Schmidt, J. Schalck;
Sixième ward—Joseph Brandner, R. F. Theurer, Richard Frotcher, E. Pragst;
Septième ward—Rev. O. Koelle, C. Lochbrunner, J. Jacobs;
Huitième ward—F. Beling, Jacob Wappler, C. F. Seeman;
Neuvième ward—E. A. Rosenfeld, Hon. J. E. Rengstorff, John Ueber, H. Mueller;
Dixième ward—Frank Lauer, Casimir Mueller, Andrew Kreutz, Robert Meyer;
Onzième ward—Maximilian Hermann P. J. Kraemer, C. Assenheimer, C. Kuesmel;
Sixième district—C. A. Miller, Chas. F. Buck;
Septième district—H. Tebbe, Henry Juergans.

AUX DAMES!
Confections toile des meilleurs goûts,
Détaillées aux prix de gros.

Confection de deux pièces, $2.50; confection de trois pièces, $3.00, expédiées par le courrier, franc de port. Cinq ou plus de cinq confections, expédiées par l'express, à nos frais. Nous faisons une grande quantité de ces articles pour le commerce et en avons déjà vendu des milliers; ils sont bien faits, élégamment garnis de brun ou de noir, et la partie supérieure est en lisséé blanc. Le buste a de 28 à 42; nous en faisons de plus grands sans rien demander de plus. Les dames qui voudront être nos agents et vendront 10 confections en recevront une gratis. Ecrire très lisiblement son nom, son bureau de poste, son comté et son Etat, et écrire de manière à ce qu'il n'y ait pas d'erreur. Envoyer par lettre, ordre ou traite. Satisfaction garantie. Chaque personne achetant a droit à la nouvelle plume et au nouveau cachet de Foster. Adresser toutes les demandes à
G. W. FOSTER & CO.,
272 à 282 E. Madison St. Chicago
28juin—

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M

AVIS MENSUEL. — OCTOBRE 1878.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Abadie (les époux)	Lepine (Jean Pierre)
Abadie (Jean Bernard)	Lorenge (Alphonse et Athanase)
Aubry (Bernard Aimable)	Lafargue (Leo et Joseph Eugène)
Boyer (Augustin)	Lacoste-Lacothe (Vve)
Bruneau (Joseph Ferdinand)	Labeure (Vve née Casagne)
Bonnet (Joseph Félix)	Legrand (Jules Numa)
Baliveau (Honoré)	Mancini (Méléric)
Ballon (Lucien)	Mège (Melchior)
Boursin (André Lucien)	Molina (les frères)
Campagnou (Dame née Verdier, Louise)	Martin (le Dr Jean André)
Castagnet (Paul)	Peschot
Cossau (Antoine)	Poivés (André)
Coumarlagne (les époux)	Pyfonol (Ludovic Eugène)
Desmaillons	Pache (Michel Victor)
Durand (Mme née Duhart)	Rosenberg
Dupin (Jacques)	Blanet (Jean Pascal)
Devor (Denis)	Sauge (Jean)
Dombert (Dme ou d'Handry)	Séverier (Célestin)
Fassé (Claude)	Savary (Prosper Adolphe)
Gariepied (Edouard)	Taillegne (Bastien)
Grandmorin (Toussaint)	Vignevielle (Jean Marie)
Gombert (Marius)	Vauton (Pierre dit "Le Tambour")
Heucquer (Elie)	Villeneuve (Henry)
Hamand (Joseph)	Yanesbourg (Jean Baptiste)
Jarriat (François)	
Kielwasser (Georges)	
Lacoste (les époux Jean Marie)	

Des registres sont tenus au Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès, et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.

Le Gérant du Consulat,
LÉON BELLAGUET.

Lieux d'enregistrement.

Mairie de la Nlle-Orléans,
Hôtel de Ville, 30 août 1878.

LES lieux ci-dessous mentionnés ont été désignés comme bureaux d'Enregistrement pour les différents Wards de la ville, à savoir:

1er Ward,	..	Transféré au No 182 rue Annonciation, entre Terpsichore et Robin, le 27 courant.
2d	..	No 244 rue Carondelet, entre Delor et St-Joseph.
3e	..	No 4 rue Perdido, coin St-Charles.
4e	..	Rue des Remparts, coin Conti.
5e	..	Rue des Remparts, coin Ste-Anne.
6e	..	No 129 rue Hôpital, près Bourgogne
7e	..	Coin Esplanade et Peters.
8e	..	Coin Grands-Hommes et Poste.
9e	..	Coin Grands-Hommes et Elmire.
10e	..	Coin Ste-Marie et St-Charles.
11e	..	Au coin des rues Washington et Magasins.
12e	..	Au coin de l'Avenue St. Charles et de la rue Berlin, du 26 au 29 courant.
		Au coin des rues Tchoupitoulas et Austerlitz, du 30 septembre au 5 octobre inclusivement.
		Au coin de la rue Tchoupitoulas et l'Avenue Louisiane, du 7 octobre au 12 octobre inclusivement.
		Au coin de l'Avenue Louisiane et de la rue Magasins du 14 octobre au 21 octobre inclusivement.
13e	..	Coin Nord-Ouest de la rue Magasins et Bordeaux.
14e	..	Rue Magasins, entre l'Avenue Peters et Octavia.
15e	..	A la Maison de Cour d'Alger.
16e	..	Maison de Cour.
17e	..	Coin Seconde et Jefferson.

On appelle l'attention du public aux dernières clauses de la section 18 de l'acte No 100, approuvé le 30 avril 1877.

ED. PILSBURY,
Maire.
30 août—60f

Avis spécial.
Bureau du charbon St. Bernard.
Nouvelle-Orléans, 16 Septembre 1878.

JUSQU'A nouvel ordre nous vendrons nos charbons pour du comptant aux prix suivants:
Le charbon St Bernard à 45c. le baril.
Le charbon Pittsburg à 50c. le baril.
Livré à domicile.

W. S. CAMPBELL,
Agent.
16 sept—

CHARBON. — CHARBON.

Hy. J. Montagnet,
Marchand de charbons
PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.

COMMANDES des Habitations, Fabriques, Steamers et Familles, remplies avec célérité.

Chantier, sur la Levée, près du débarcadère du Ferry, à l'extrémité de la rue des Champs-Elysées. Succursale, No 4 rue Carondelet, près Canal.

Les ordres peuvent être laissés aux deux endroits.
1er sept—1an

COAL! — COAL!

HEBRARD & ROCA,
MARCHANDS de CHARBON
Pittsburg, Anthracite et Cannel.

Bureau No 1 Carondelet près Canal. Dépôt, sur la Levée, au pied de la rue Marigny, 3e District.

Se rappellent à leurs amis et au public en général, et sollicitent bien respectueusement leur ordres pour la saison prochaine, aux prix les plus réduits du marché, livrable à leur option.
7 juil—3m D M J

J. L. BALTZ,
Au No 81 de la rue de la Douane.
NOUVELLE-ORLÉANS,

Propriétaire du
Pavillon du Chemin de Fer,
A l'extrémité du chemin de fer de la ville, où l'on trouve Rafraîchissements aux prix de la ville.
26 mai—3m

PROCURATIONS. PASSEPORTS

E. A. PEYROUX
— NOTAIRE —
89.........Passage de la Bourse.........89
Entre Conti et Bienville,

Se charge de procurer les passeports avec promptitude, et de faire les procurations à meilleur marché que le Consul. 27oct—1an

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $3.50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.
17 nov 76—1 an Vst

FOURNEAU
ROBERT E. LEE.

CE FOURNEAU DE CUISINE VIENT D'ÊTRE mis sur le marché de la Nlle-Orléans. Il est fait en Georgie, et on le présente au public en déclarant qu'il est l'égal des meilleurs fourneaux connus actuellement ici. L'assertion est accompagnée d'une garantie pleine et entière. Le soussigné l'offre, en outre, à VINGT POUR CENT DE MOINS que les prix des autres articles.

JAMES H. REYNOLDS,
Marchand d'articles de ménage et de fournitures de bateaux à vapeur,

Plombier, poseur de tuyaux de gaz et de machines à vapeur, fourneaux de cuisine, et pompes.

90..........rue Baronne..........90
Entre les rues Union et Perdido.
1er mai—1 an — NLLE-ORLEANS, LNE.

BOIS! BOIS!
De toutes sortes,

REÇU CONSTAMMENT PAR LES STEAMERS DE LA LIGNE DE HONEY ISLAND, "J. F. Fraser" et "Joséphine," ainsi que des barges. En gros et en détail.

CHANTIERS DE BOIS DE HONEY ISLAND et CHANTIERS de CHARBON, No 375 rue Julie, près du Pont Magnolia, au Nouveau Bassin; aussi, au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, au Vieux Bassin. Bureau principal, rue de la Commune, No 156. S'adresser par la poste, Lock box 1080.

Livraison de bois dans toutes les parties de la ville.

Bois de chêne (le meilleur) par corde,			$5 50
Bois de frêne,	do	do	5 50
Chêne et frêne mêlés de	do	do	5 00

Escompte libéral fait aux marchands. Pleine mesure garantie. Tout le monde sera satisfait.

16 déc—
H. CASSIDY	J. F. HOGAN.

F. Gonthier.
MARCHAND—TAILLEUR
—ET—
Importateur de Draps français, de Casimirs, etc.,

VIENT de transférer ses ateliers du No 15 de la rue St. Charles, au No 180 de la rue Commune, entre Commune et St. Charles, où il se fera un véritable plaisir de servir ses anciens et nombreux clients ainsi que le public en général. Il vient de recevoir un assortiment d'étoffes des plus variés et des plus variés, et profite de la circonstance pour annoncer que tous les vêtements qui seront confectionnés dans ses ateliers seront offerts à des prix d'une modicité défiant la concurrence. M. Gonthier, dont la réputation est bien établie ici, est un excellent professeur de coupe et donnera des leçons aux apprentis qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
15 nov—1 an

H. CASSIDY & Co.
(Maison établie en 1836.)
Au 32 de la rue du Camp,
Nlle-Orléans.

Voiliers et agents pour la vente de ducks en coton,—marchands en gros et en détail de—
Etoffes unies et fantaisie, à raies, pour tentes,
—Fabricants de—
Tentes, Prélarts, Couvertures de wagons, Drapeaux américains, étrangers et fantaisie,
Etoffes à drapeaux, toutes couleurs, aux prix de fabriques,
Sacs à grains, café, riz, laine, de toute espèce, sacs à "groceries" aux prix du Nord.
28 mars—6m.

AVIS IMPORTANT.

Avez-vous à souffrir des rats et des souris? Chacun répond: OUI!

Le Blé empoisonné de Mitchell,

découverte récente, est la seule chose qui vous en délivrera.

C'est tout simplement des grains de blé entiers qui empoisonnent les rats, les souris et les autres vermines, qui les tue et les extermine.

Il suffit d'en faire l'essai une seule fois pour être convaincu de l'efficacité du nouveau poison. Le prix n'en est que de 25 cents. On le trouvera chez les principaux pharmaciens. Le principe dépôt des Etats-Unis est chez

M. T. Creamer & Co.,

fabricants et chimistes, au No. 94 de la rue Tchoupitoulas, et au magasin de FINLAY & THOMPSON, No. 35 de la rue des Magasins.
20 juin—Su. MarVD.

A. BONNET.	WM FRANTZ.	H. OPITZ

A. BONNET & CIE.,
65..........RUE ROYALE..........65

PRÉVIENNENT les dames et le public qu'ils sont en possession d'un assortiment de marchandises nouvelles et de bon goût choisies spécialement et avec soin par A. BONNET, dans les meilleures fabriques du monde. Nous sommes certains d'avoir un grand succès avec nos prix réduits.—Les prix des commandes et des réparations de tous genres, ont été également réduits de 25 o/o.

MM. Frantz, Opitz et Kreihs—sont les chefs d'ateliers et ont des ouvriers de premier ordre, bien connus de notre population louisianaise.

Ces messieurs profitent de cette occasion pour remercier leurs clients de leur bienveillant patronage.
1er sept—1 an—DMJ

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DES—
"FACTORS AND TRADERS,"
37......RUE CARONDELET......37

Actif, 30 avril '78: $1,288,316.14

ED. A. PALFREY, Président.
JNO. CHAFFE, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble,	B. F. Eshelman,
John Chaffe,	Wm. C. Black,
Richard Milliken,	Charles Chaffe,
J. I. Warren,	L. C. Jurey,
Samuel Friedlander,	Wm. Hartwell,
A. H. Yates,	C. J. Leeds,
R. M. Walmsley,	A. T. Janin,
A. A. May,	Joseph Bowling,
T. Lytt. Lyon,	A. M. Bickham,
Samuel H. Boyd,	Henry Abraham,
Joseph McElroy,	Louis Bush,
William J. Behan,	A. Brittin,
	G. W. Sentell.

1er sept—3m

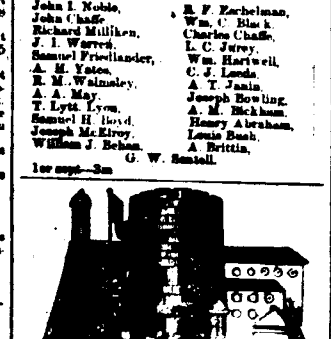

Malakoff Bitters,
PATENTÉ EN 1866,
Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.

ALPH. WALZ,
Seul Propriétaire et Fabricant
96..........RUE CONTI..........96

Ce Cordial, agréable et très savoureux, est le stimulant le plus sain que l'on ait encore produit jusqu'ici; il est composé d'ingrédients aromatiques et amers, qui, lorsqu'on en fait usage modérément, est un excitant aussi bien qu'un fortifiant parfaits pour le système digestif,—c'est aussi un dépuratif excellent.

Il n'a pas de supérieur parmi toutes les préparations de notre époque. Le propriétaire possède à l'appui de son efficacité les certificats de la Faculté Médicale de la Louisiane. Il guérit ou prévient les fièvres en général, et autres désordres intérieurs; il combat aussi la dyspepsie, la névralgie, ainsi que la constipation occasionnée par l'abus des médicaments, et les affections du cœur. Il est efficace dans les maladies de la vessie et les maux de reins. C'est un breuvage très puissant dans le cas d'épuisement du système.

C'est un breuvage inoffensif pour les femmes et les enfants et un excellent anti-bilieux. Ce Bitter est spécialement destiné à l'usage des familles.

N. B.—Se défier des contrefaçons. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque de commerce du propriétaire, la tour imprimée plus haut, et scellées au cachet rouge avec les initiales A. W.

J. THOMSON & BROS.,
Importateurs et Marchands de

Voitures, Wagons
et matériaux à fabriquer les
CHARRETTES,

Et fabricants de
Voitures légères et de Wagons à ressorts.

Tout à des prix raisonnables.

68 & 70 RUE DES REMPARTS
Coté Sud,
Entre Commune et Gravier.
11 août—3m

RAPPORT SEMI-ANNUEL
DE L'ÉTAT DE LA
Banque Nationale de l'Etat,
A la Nouvelle Orléans, à la clôture des affaires le samedi 29 juin 1878.

RESSOURCES:

Prêts et escomptes		1,069,848 73
Bons des Etats-Unis		50,000 00
Autres Bons et garanties		9,377 50
Local de la Banque		30,000 00
Autres propriétés Foncières		50,000 00
Fonds d'amortissement portant cinq pour cent d'intérêt		2,250 00
Autres ressources valeur au comptant		147,179 85
Dû par des Banques et Banquiers		309,639 88
Currency	443,484 50	
Espèces	55,288 04	
Chèques sur d'autres Banques	426,204 41	924,977 95
		2,583,272 07

PASSIF:

Capital réduit à		425,000 00
Surplus		85,000 00
Autres profits non-partagés		180,472 53
Montant en circulation		45,000 00
Dividendes non-payés, (inclus les dividendes de 15 pour cent payables le 8 juillet 1878)		72,882 97
Dû à des déposants	1,671,447 69	
Dû à des Banques et à des Banquiers	123,468 88	1,794,916 57
		2,583,272 07

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Exhet—Témoins:

SAM'L H. KENNEDY,	LOUIS A. WILTZ,
ALF. MOULTON,	JNO. B. LAFITTE,
THOS. A. ADAMS,	JULIUS VAIRIN
PIERRE LANAUX,	DIRECTEURS.

30 juin—7f

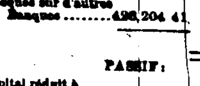

KATHAIRON

Only 50 Cents per Bottle.

It promotes the GROWTH, PRESERVES the COLOR, and increases the Vigor and BEAUTY of the HAIR.

OVER THIRTY YEARS AGO LYON'S KATHAIRON FOR THE HAIR was first placed in the market by Professor E. Thomas Lyon, a graduate of Princeton College. The name is derived from the Greek, KATHRO, signifying to cleanse, purify, rejuvenate, or restore. The favor it has received, and the popularity it has obtained, is unprecedented and incredible. It increases the GROWTH and BEAUTY of the HAIR. It is a delightful dressing. It eradicates dandruff. It prevents the Hair from turning gray. It keeps the head cool, and gives the hair a rich, soft, glossy appearance. It is the SAME in QUANTITY and QUALITY as it was over a QUARTER of a CENTURY AGO, and is sold by all Druggists and Country Stores at only Fifty Cents per Bottle.

Woman's Glory is Her Hair.

LYON'S KATHAIRON

ASSURANCE CONTRE LE FEU.

ÉTAT DE SITUATION
—DU—
NORTHWESTERN
NATIONAL INSURANCE CO.
DE MILWAUKEE.
1er Janvier 1878.

CAPITAL EN CAISSE,
$600,000.

PLACEMENTS.

	Valeur au pair.	Valeur sur place.
U. S. Registered 5's de 1881	$110,000 00	$115,775 00
U. S. Registered 6's de 1881	70,000 00	74,550 00
U.S. Registered 5.20's de 1867	17,000 00	17,912 00
U.S. Registered 5.20's de 1865	25,000 00	25,687 00
U. S. Registered Currency 6's	100,000 00	120,000 00
Bons 1re hypothèque du Mil. and St. P. R'y, P. du C. div. 8's	15,000 00	17,700 00
Bons 1re hypothèque du Chi. M. et St. P. R'y, Chi. div. 7's	40,000 00	40,000 00
Bons hypothécaires du Mil. Iron Co. 8's	20,000 00	10,000 00
Milwaukee water bonds, 7's	150,000 00	165,000 00
Prêts sur bons et hypothèques, première hypothèque sur des propriétés foncières libres d'hypothèques, situées dans la ville de Milwaukee et valant plus du double de la somme prêtée, 8 pour cent. (Aucun prêt à des directeurs ou à des actionnaires)		151,000 00
Primes en voie de recouvrement		23,618 01
Intérêt non encore dû		2,453 33
Effets à recevoir		631 50
Toutes les autres garanties et ouvrages		2,984 11
En caisse et en banques		86,183 40
		$853,395 35

PASSIF.

Capital en caisse	$600,000 00
Pertes non payées, réglées et non réglées	17,045 2
Toutes les autres réclamations contre la Compagnie	4,720 85
Réserve pour ré-assurance ainsi que l'exige la loi de New York	180,317 59
Surplus net	51,311 66
	$853,395 35

ALEXANDER MITCHELL, Président.
ALFRED JAMES, Vice-Président.
JOHN P. McGREGOR, Secrétaire.

Ayant été nommés agents de cette Compagnie, nous sommes prêts à assurer, à des conditions avantageuses, contre les risques du feu.

JOHN B. LAFITTE & CO.,
Au No. 184 de la rue Gravier.

Je crois le tableau qui précède exact.
JAS. A. LAFITTE.

Signé, sous serment, pardevant moi, aujourd'hui, par James A. Lafitte, de la maison de commerce John B. Lafitte & Co.
N. B. TRIST, notaire.
Nlle-Orléans, 22 mai 1878. — 4avril—3m

Etat de situation semi-annuel
—DU—
LOUISIANA NATIONAL BANK
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
A la clôture des affaires du 29 juin 1878

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,419,806 80
Bons des Etats-Unis		550,000 00
Autres bons		321,030 58
Local de la Banque et autres propriétés foncières		236,011 50
Cinq pour cent. fonds de rachat		24,750 00
Compte de prime		16,497 80
Change américain		429,619 62
Currency	$845,916 94	
Espèces—Or	$8,612 02	
Argent	24,000 00	
	32,612 02	
Chèques pour le Clearing House	127,534 01	
		$1,006,062 97
		$4,003,189 19

PASSIF.

Capital		$1,000,000 00
Surplus		200,000 00
Profits nets non payés		110,496 72
Billets en circulation		495,000 00
Dépôts	$1,930,768 25	
Dû à des banques et à des banquiers	266,904 19	
		2,197,672 44
		$4,003,189 19

A une réunion spéciale des directeurs, un dividende de cinq pour cent a été déclaré payable, à la Nlle-Orléans et à New York, à dater du 1er juillet 1878.

A. LURIA, Caissier.
30juin—3f

Douzième état de situation annuel
—DU—
FACTOR'S AND TRADERS' Insurance Company.
37......RUE CARONDELET......37

Nlle-Orléans, 21 mai 1878.

LES directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1878—savoir:

Primes de l'année—		
Sur risques d'incendie	$312,704 33	
Sur risques de rivières	214,294 64	
Sur risques de mer.	45,780 70	—$572,779 67
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1878	$5,533 00	
Primes remboursées	9,229 66	— 94,762 66
Montant net des mes		$478,017 01
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$55,458	
Sur risques de rivières	128,641 36	
Sur risques de mer	26,550 00	—210,649 5
Réassurances		32,271 99
Réductions (rebates)		14,017 32
Taxes d'Etat et de ville		27,386 08
Bureau des assureurs de la Nlle-Orléans		9,551 20
Dépenses générales brutes		41,575 89
Profits et pertes		24,060 58 — 359,512 43
Balance		$118,504 5
Ajoutez—intérêt, escomptes et épargnes reçus		89,629
		$208,134 48
A déduire—premier intérêt semi-annuel sur le capital, 5 pour cent, payé, et le second, 5 pour cent, échu		100,000 00
Bénéfice net		$108,134 48
Réserve		32,536 55
Balance à être partagée sur le montant net des primes		75,597 93

L'actif de la compagnie est comme suit:

Encaisse	$240,921 36
Comptes en voie de recouvrement	87,091 50
Effets à recevoir, en garantie	402,131 07
Effets à recevoir, pour primes	37,993 12
Actions de banques et autres actions	208,100 16
Bons de l'Etat et Bons de la ville	195,104 73
Bons des Etats-Unis	12,625 00
Bons du Masonic Grand Lodge	3,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,500 00
Propriétés foncières	88,849 17
Total	$1,288,316 14

Ce qui précède est une copie exacte faite sur ces livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé, pardevant moi, ce 22 mai 1878.
EDWARD IVY, notaire.

Le 21 du courant, à une réunion spéciale du Bureau des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un SECOND INTERET semi-annuel de CINQ POUR CENT, le 30 avril 1878—ce qui fait DIX POUR CENT PAR AN sur le capital de la Compagnie ($1,000,000), et un DIVIDENDE, AU COMPTANT, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant ($377,990 00) de leurs primes nettes participantes pour l'année expirée le 30 avril 1878.

ED. A. PALFREY, Président.
JOHN CHAFFE, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John I. Noble,	B. F. Eshleman,
John Chaffe,	Wm. C. Black,
Richard Milliken,	Charles Chaffe,
J. I. Warren,	L. C. Jurey,
Samuel Friedlander,	Wm. Hartwell,
A. A. Yates,	C. J. Leeds,
R. M. Walmsley,	A. T. Janin,
A. H. May,	Joseph Bowling,
T. Lytt. Lyon,	A. M. Bickham,
Samuel H. Boyd,	Henry Abraham,
Joseph McElroy,	Louis Bush,
William J. Behan,	A. Brittin,
28 mai—1m	G. W. Sentell.

GUIDE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS.

Premier District.

Ce district comprend le premier, le second et le troisième ward.

Le premier ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et la rue Thalie.

Le second ward est borné par la rue Thalie, le Mississipi, la rue Julie et l'Avenue Carrollton.

Le troisième ward est borné par la rue Julie, le Mississipi et la rue du Canal.

Second District.

Ce district comprend le quatrième, le cinquième et le sixième ward.

Le quatrième ward est borné par la rue du Canal, le Mississipi, la rue St-Louis et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le cinquième ward est borné par la rue St-Louis, le Mississipi, la rue St-Philippe et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le sixième ward est borné par le Nouveau Canal, le Nouveau Chemin de la Métairie, la rue St-Philippe, le Mississipi, la rue de l'Esplanade, le bayou St-Jean et le lac Pontchartrain.

Troisième District.

Ce district comprend le septième, le huitième et le neuvième ward.

Le septième ward est borné par le bayou St-Jean, la rue de l'Esplanade, le Mississipi, les Champs-Elysées et le lac Pontchartrain.

Le huitième ward est borné par les Champs-Elysées, le Mississipi, l'Avenue Lafayette et le lac Pontchartrain.

Le neuvième ward est borné par l'Avenue Lafayette, le Mississipi, le canal des Pêcheurs, le bayou Bienvenu, le lac Borgne, le bayou Chef Menteur et le lac Pontchartrain.

Quatrième District.

Ce district comprend le dixième et le onzième ward.

Le dixième ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et First street.

Le onzième ward est borné par First street, le Mississipi et la rue Toledano.

Cinquième District.

Ce district comprend le quinzième ward.

Le quinzième ward se compose du village d'Alger et de tout le territoire municipal sur la rive droite du Mississipi.

Sixième District.

Ce district comprend le douzième, le treizième et le quatorzième ward.

Le douzième ward est borné par la rue Toledano, le Mississipi et l'Avenue Napoléon.

Le treizième ward est borné par l'Avenue Napoléon, le Mississipi et Peters Avenue.

Le quatorzième ward est borné par Peters Avenue, le Mississipi, Lower Line de Carrollton et Washington Avenue.

Septième District.

Ce district comprend le seizième et le dix-septième ward, ou tout le village de Carrollton.

Le seizième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Lower Line Street et Carrollton Avenue.

Le dix-septième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Carrollton Avenue et Upper Line street.

DRAINAGE DE LA NLLE-ORLEANS.

Le drainage ou desséchement de la Nouvelle-Orléans s'opère au moyen de quatre machines à drainage, savoir:

LA MACHINE A DRAINAGE DE LA RUE BIENVILLE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE LA RUE MELPOMÈNE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE DUBLIN AVENUE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE LONDON AVENUE.

Ces machines sont situées dans la partie inférieure de la ville, ou celle qui est la plus éloignée du Mississipi, là où il n'y a point d'habitations. Les eaux pluviales et autres descendant, de la partie supérieure de la ville par les ruisseaux et les égouts s'y concentrent et sont refoulées par les roues des machines dans des canaux qui les conduisent au lac Pontchartrain.

CHEMINS DE FER.

Chicago, St-Louis & New-Orleans Rail-Road—Chemin de Jackson.

La gare, les ateliers et les autres dépendances de ce chemin sont situés dans un faubourg du premier district, au coin des rues Calliope et Magnolia. Un embranchement établi dans Tivoli-Walk et la rue St-Joseph relie cette gare au Dépôt de Fret qui est situé dans Front street, près du Mississipi, et à l'Ascenseur à grains (Grain Elevator).

New-Orleans and Mobile.

La gare des voyageurs est située au pied de la rue du Canal, près de la Levée. La gare aux marchandises ou Dépôt de Fret est située sur la Levée, entre les rues Girod et Julie.

Morgan's Louisiana & Texas.

La gare aux marchandises du Dépôt de Fret de cette voie est située à la Nouvelle Orléans, sur la Levée, entre les rues Girod et Lafayette.

Les wagons de voyageurs et de marchandises sont transportés par bateau à vapeur, de la rive droite du fleuve où est établi le railway, à la rive gauche, c'est-à-dire sur la Levée de la Nouvelle-Orléans, au pied de la rue Ste-Anne, et vice versâ. Cette voie, connue autrefois sous le nom de chemin de fer des Opelousas, relie Alger (rive droite) à Morgan City qui en est éloigné d'environ 80 milles. Elle a pour annexe une ligne d'excellents steamers, appartenant, comme le chemin de fer, à M. Morgan, et qui font un service régulier entre Morgan City, situé sur la Baie de Brashear, et Galveston (Texas).

New Orleans & Texas Railroad

Le point de départ de ce chemin est à Westwego, sur la rive occidentale du Mississipi, à environ cinq milles de la rue du Canal. Les voyageurs se rendent à Westwego par un bateau à vapeur qui part tous les jours du pied de la rue du Canal.

La voie est terminée jusqu'à Donaldsonville: sa longueur est d'environ 70 milles. C'est un tronçon du futur chemin de fer Nouvelle-Orléans-Pacifique.

Pierre dans la Vessie

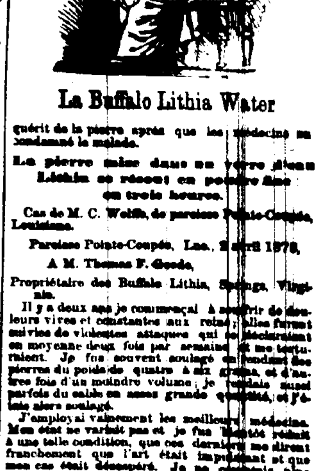

La Buffalo Lithia Water

guérit de la pierre après que les médecins ont condamné le malade.

La pierre mise dans un verre d'eau Lithia se résout en poudre fine en trois heures.

Cas de M. C. Wolfe, de paroisse Pointe-Coupée, Louisiane.

Paroisse Pointe-Coupée, Lne, 2 avril 1878.

A M. Thomas F. Goode,
Propriétaire des Buffalo Lithia Springs, Virginie.

Il y a deux ans je commençai à souffrir de douleurs vives et constantes aux reins; elles furent suivies de violentes attaques qui se déclaraient en moyenne deux fois par semaine et me torturaient. Je fus souvent soulagé en rendant des pierres du poids de quatre à six grains, et d'autres fois d'un moindre volume; je rendais aussi parfois du sable en assez grande quantité, et j'étais alors soulagé.

J'employai vainement les meilleurs médecins. Mon état se variait pas et je fus bientôt réduit à une telle condition, que ces derniers me dirent franchement que l'art était impuissant et que mon cas était désespéré. Je ne comptais plus que sur la mort pour me délivrer de ma misérable existence. M. J. L. Lyons, pharmacien-droguiste de la Nlle-Orléans, me conseilla il y a environ six mois d'essayer de la "Buffalo Lithia Water," No 2, et je fis ce qu'il me recommandait. Une semaine environ après avoir commencé à faire usage de cette eau, j'eus une attaque beaucoup plus faible que celles dont je souffrais habituellement, et je rendis deux petites pierres. Je mis l'une d'elles dans un verre d'eau Lithia et au bout de trois heures elle se trouvait réduite en poudre fine. Cela m'inspira de la confiance et je résolus de continuer à faire usage de la même eau. Je n'ai pas eu d'attaque depuis, et je n'ai plus rendu de pierre ni de sable.

La douleur aux reins a entièrement disparu; j'ai regagné l'embonpoint que j'avais perdu, et j'ai complètement recouvré la santé. Je suis heureux de reconnaître que je dois la vie et le bien être que j'éprouve maintenant à l'usage de la Buffalo Lithia Water.

Agréez, etc., — C. WOLFE.

Déclaration de M. J. L. Lyons, droguiste en gros et importateur, 42 et 44, coin Gravier et Camp, Nlle-Orléans, Lne.

Nlle-Orléans, Lne, 3 avril 1878.

Je puis attester personnellement l'authenticité de la déclaration précédente de M. C. Wolfe, qui est l'un de nos plus estimables citoyens.
8 juillet—3m — J. L. LYONS.